

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DPE 31 Avis de la Ville de Paris sur le permis de construire de l'usine de valorisation des déchets d'Ivry-Paris 13.

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L. 122-1-V et R. 122-7-I ;

Vu la délibération 2017 DU 133 du conseil de Paris des 9, 10 et 11 mai 2017 relative au centre de traitement des déchets Ivry- sur-Seine (94200)- projet du SYCTOM de construction d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique,

Vu le dossier présentant le projet de transformation du centre Ivry Paris XIII, comprenant l'étude d'impact, la demande de permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter,

Vu le projet en délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur le dossier présentant le projet de transformation du centre Ivry Paris XIII et la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE), comprenant l'étude d'impact, la demande de permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO